

Note d'informations N°1 : Note de rentrée 2020



Madame, Monsieur, Chers parents, Chers enfants,

L'équipe pédagogique vous souhaite une bonne rentrée scolaire dans ce contexte particulier !

En attendant les réunions parents/enseignants auxquelles vous êtes invités (dates communiquées ci-dessous) il nous a paru utile de porter à votre connaissance les informations suivantes.

Equipe enseignante :

Directrice : Mme Bermudes Cécile-Marie

PS/MS : Mme JAMEAUX Stéphanie

(Réunion le vendredi 18 septembre à 17h00)

MS/GS : Mr NEDELEC Ludovic et Mme HENRY Alice

(Réunion le mardi 15 septembre à 17h00)

CP/CE1 : Mme SMALBEEN Valérie

(Réunion le Mardi 8 septembre à 17h00)

CE1/CE2 : Mme Bermudes Cécile-Marie et Mme

(Réunion le vendredi 11 septembre à 17h00)

CM1/CM2 : Mme BARON Agnès

(Réunion le jeudi 17 septembre à 17h00)

Mme DESCROIX Véronique (PS/MS) et Mme DENIS Sandrine (MS/GS) complètent l'équipe en tant qu'ATSEM.

La directrice est prête à vous recevoir pour tout problème scolaire particulier ou demande. Mme Bermudes est au bureau tous les lundis mais il est préférable de prendre rendez-vous.

Coordonnées de l'école

Ecole Primaire Jean Casse - Place Roger Salengro - 60160 Thiverny

☎ : 03 44 24 72 45 ou 06 50 14 08 54

ce.0601921m@ac-amiens.fr

Nouveau site web (en cours de création) : <http://blogs.ac-amiens.fr/jeancassethiverny/>

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 (ouverture de la grille à 8h20) à 11h30, puis de 13h30 (ouverture à 13h20) à 16h30.

Ces horaires doivent être strictement respectés. Nous vous recommandons cependant de ne pas envoyer vos enfants trop tôt avant l'heure d'accueil, afin de ne pas les laisser seuls trop longtemps. Avant que les élèves soient pris en charge par les enseignants, ils sont sous la seule responsabilité des parents.

Liaison école/famille

Un cahier de correspondance est remis à chaque élève. En élémentaire, il restera en permanence dans le cartable ou le sac de l'élève. Merci de le consulter régulièrement et de signer toutes les informations. Les familles qui auront communiqué leurs adresses mail recevront les notes d'informations par courrier électronique. Merci de bien compléter la fiche de renseignements , afin que l'adresse mail soit lisible.

Absences. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone (à partir de 8h30, si la directrice ne répond pas au téléphone merci de laisser un message) **et** de justifier par écrit à l'aide des bulletins prévus à cet effet.

Assurance. Elle est indispensable pour toutes les activités se situant en dehors des horaires scolaires. Une attestation « Individuelle Accident **et** Responsabilité Civile » doit être fournie. Le choix de l'assureur est libre.

Aide des parents. L'école compte sur l'aide des parents d'élèves pour participer à l'encadrement des classes lors des sorties ou activités particulières nécessitant le soutien d'intervenants extérieurs. Les parents intéressés sont invités à en informer les enseignants et à s'assurer individuellement en responsabilité civile et en individuelle accident.

Piscine : date de début à confirmer

L'école bénéficie de séances d'initiation à la natation, à la piscine de Montataire (élèves de la Grande Section au CM2). Pour assurer l'encadrement et la sécurité des enfants dans de bonnes conditions, il est indispensable pour l'école de pouvoir compter sur l'aide bénévole de quelques parents, que leurs enfants soient concernés ou non. Les parents bénévoles sont invités à prendre contact dès maintenant avec la directrice.

Représentants des parents d'élèves

La liste 2019/2020 reste en place jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu le **vendredi 9 octobre 2020**. Un appel à candidature est lancé auprès des parents .

Règlement Intérieur. Le règlement 2019/2020 reste en place jusqu'au prochain conseil d'école, il sera consultable sur le site internet de l'école.

Fiche de renseignements

Les fiches ci-jointes doivent être complétées puis retournées le plus tôt possible car elles contiennent des renseignements indispensables pour la sécurité des enfants. Vous veillerez à les remplir le plus rigoureusement possible en n'oubliant pas d'inscrire la date du dernier vaccin antitétanique, les coordonnées complètes du médecin traitant de l'élève et de compléter l'autorisation de droit à l'image.

Sur ces fiches, il est demandé d'indiquer une adresse mail : celle-ci nous sera utile pour faire parvenir les notes d'informations futures mais aussi pour communiquer avec vous en cas de fermeture de l'école du fait de la situation sanitaire actuelle.

Autorité parentale : Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf en cas de décision de Justice. En l'absence d'information remise à la directrice de l'école (au moyen par exemple d'une copie d'un acte judiciaire), chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié. Toute information omise ou erronée n'entraîne que la responsabilité légale et pénale du signataire de la fiche de renseignements.

Calendrier scolaire 2020/2021 :

Rentrée scolaire Mardi 1^{er} septembre 2020

Toussaint Du samedi 17 octobre 2020 au lundi (jour de reprise) 2 novembre 2020

Noël Du samedi 19 décembre 2020 au lundi (jour de reprise) 4 janvier 2021

Hiver Du samedi 20 février 2021 au lundi (jour de reprise) 8 mars 2021

Printemps Du samedi 24 avril 2021 au lundi (jour de reprise) 10 mai 2021

Été Mardi 6 juillet 2021, après la classe

Le départ en vacances a lieu le vendredi après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Semaine aménagée : Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 (le jeudi 13 mai étant férié, Ascension).

INFORMATIONS COVID :

Vous trouverez ci-joint le livret d'informations destiné aux famille pour cette année 2020-2021.

Le protocole sanitaire en vigueur est consultable sur le site du gouvernement à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630> ou sur le site de l'école indiqué plus haut .

A l'école :

- port du masque obligatoire pour les adultes
- Entrées et sorties :

MATERNELLE - Les entrées et les sorties se feront par la porte située dans la cour de l'école. Les parents sont autorisés à accompagner/venir chercher les enfants jusqu'à la porte de la classe.

ELEMENTAIRE - Les entrées et les sorties se feront par les perrons situés à l'avant de l'école.

CP/CE1 côté gauche

CE1/CE2 et CM1/CM2 côté droit (au niveau de la police municipale)

L'équipe enseignante.